

10 novembre 2011

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy

Bienvenue à tous les clichois



Pourquoi avons-nous créé le CDCC ?

**Un rapide historique des péripéties du dossier (*)
du chauffage urbain à Clichy :**

() la Presse a souvent employé le mot « scandale »*



Les principales revendications du CDCC :
ce sont celles des clichois, utilisateurs directs du chauffage urbain ou contribuables

Elles portent sur :

- **Le tarif actuel**, l'un des plus chers de France et sur sa remise à un niveau normal,
- **La transparence** de la facturation,
- **Les trop-perçus** par la SDCC, depuis plus de 20 ans, et leurs remboursements,
- **La maintenance** effective des infrastructures,
- **La participation** concrète aux **choix futurs**.

Par Michel Cabasset, trésorier du CDCC.



Le CDCC a pour but une action collective,

Merci de fournir vos coordonnées, nous vous ferons parvenir le dossier par courriel

MAIS, nous pouvons mettre à disposition – en particulier pour les copropriétaires – un dossier concret concernant :

- le fonctionnement général du réseau de distribution,
- les ratios principaux de consommation et de coûts,
- les actions de relevé des consommations chauffage et ECS,
- la nécessité de prendre le temps de faire le bon choix : **tarif optionnel ou tarif résidentiel,**
- et surtout les calculs permettant de déterminer un des éléments les plus importants dans le montant de votre facture annuelle : **la puissance maximale souscrite,**

Octobre 2011 ?

CHAUFFAGE URBAIN - CLICHY			
Chauffage urbain - Clichy - Coûts R1 R2			
CALCULS DE BASE : R1 ET R2			
27-janv-11	Résidence Rés1	Résidence Rés2	Résidence M
	SST 132B	SST 132A	SST 54
Option tarifaire	Optionnel	Optionnel	Optionnel
Période du :	01/10/08	01/10/08	01/10/09
Période au :	30/09/09	30/09/09	31/12/09
Chauffage et ECS	Ch + ECS	Ch + ECS	Ch + ECS
R1 (consommation)			
Consommation	92,584 MWh	191,416 MWh	177,936 MWh
Prix unitaire TTC	80,3193 €	80,3037 €	85,1485 €
Montant R1 (R1.1 + R1.2)	8 362,12 €	17 285,57 €	15 150,98 €
R2 (abonnement)			
Subdivisions de R2	R2.1 + R2.2	R2.1 + R2.2	R2.1
Puissance souscrite	95 kW	197 kW	197 kW
R2 Prix unitaire TTC du kW	25,701 €	25,701 €	23,233 €
Montant total R2	2 441,63 €	5 063,13 €	4 576,90 €
TOTAL R1+R2	10 803,75 €	22 348,70 €	19 727,88 €
Prix moyen MWh (TTC)	116,68 €	116,78 €	110,81 €
Prix moyen MWh (HT)	100,52 €	100,58 €	95,58 €
Année civile 2009 - en reportement de l'année budgétaire du syndic			
Prix moyen MWh (TTC)	116,68 €	116,78 €	95,58 €
Prix moyen MWh (HT)	100,52 €	100,58 €	95,58 €
Année civile 2009 avec prise en compte R2.2			
Prix moyen MWh (TTC)	111,496 €	111,497 €	110,81 €
(111,496 - 97,37€) = 14,11€ soit 14,11/97,37 = 15,1%			
14,11€ * 191,416 MWh = 2700 €			
La résidence Rés. 2. a un prix moyen du MWh de 15% supérieur à celui de la Rés. M. Ce qui se traduit par une dépense supplémentaire de 2700 € sur 2009.			
Pour mémoire, les taux R1 et R2 sont bien identiques pour Rés2 et Rés M. (après correction du R2.2)			

CDCC Juin 2011

RAPPEL

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire !

Elles concernent : **des détournements de procédures** lors des conseils municipaux, **des signatures non autorisées, etc.**

- **CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »**

II - La CRC : GDF SUEZ et ses pratiques

La CRC :

- conteste certaines **pratiques financières, et autres**,
entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de **l'état du réseau** et demande la remise aux normes de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que **certains contrats et amendements sont non valides** au vu de la loi et de la jurisprudence,
- remet en cause les **charges insuffisantes supportées par le LEM**, suite aux termes du contrat tripartite.



Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

Conclusions :

- Les « problèmes » soulevés par la Chambre régionale des comptes sont tels que pour les deux parties le « **grand déballage** » serait une catastrophe !
- Ils ont tout intérêt à trouver ensemble une solution,
- Ils ne veulent surtout pas que les clichois mettent le nez dans leurs affaires.



Avez-vous des questions ?



Les messages de la mairie en mars 2011 : le tarif à venir

La réunion du 31mars 2011, en mairie, parlait de :

- « 30% de baisse des tarifs à venir », par réduction *autoritaire* (*de la part de la mairie*) des charges prises en compte dans la tarification de la chaleur.



Les messages de la mairie en mars 2011 : les trop-perçus

La réunion du 31mars 2011, en mairie, parlait de :

- « de 30% » de charges de chauffage qui *doivent* être récupérées depuis 1991.



CDCC Juin 2011

Le coût du chauffage est tel que les clichois ne peuvent accepter les **diktats** – élaborés entre amis – **de GDF SUEZ et de la mairie...**

Juillet - août 2011

...et pourtant c'est ce qu'ils ont essayé de faire lors de la table ronde du 28/06/11 et du conseil municipal du 30 août

« La vaste table ronde » s'est transformée en une réunion restreinte sans participation des « habitants ».

Heureusement la CSF, représentée par Mme Crémieux, et le CDCC, par Mme Lauzeray, étaient présents.



La table ronde



**Le but unique : faire
baisser la pression**



GDF SVEZ

Sous la pression des clichois,
le Maire et la SDCC ont fini
par accepter, bon gré mal gré, la « table
ronde » servant, dans leur esprit, à
« détailler les modalités auprès des
usagers .. d'un accord formalisé entre la
Ville et la SDCC »

**Mais ne nions pas notre satisfaction, car ils ont
admis, lors de ladite table ronde :**

- l'existence de tarifs trop élevés,
- des puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.
- des indemnités à l'OP HLM





GDF SUEZ

Mais ne nions pas notre satisfaction, car ils **1**
 ont admis, lors de ladite table ronde : **2**

- l'existence de tarifs trop élevés,
- des puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.

1 Preuve des abus , du délégataire,dénoncés par la CRC !

20 % de baisse des tarifs par réajustement des charges d'exploitation et allègement des frais généraux

2 La baisse des puissances souscrites contestées par de nombreuses copropriétés depuis des années.

3 Me Mabile, avocat de la Ville et de l'OPH : « *de manière à garantir une gouvernance plus transparente...* » [joli euphémisme] !

La persévérance des clichois a fini par payer.



La table ronde



28 juin 2011

GDF SUEZ

Mais ne nions pas notre satisfaction, ils ont admis, lors de ladite table ronde :

- l'existence de tarifs trop élevés,
- de puissances souscrites surdimensionnées,
- une pratique antidémocratique du dossier.

des indemnités à l'OP HLM

4

4

BRAVO pour les locataires de Clichy Habitat (l'indemnité annoncée pour 1,5 million lors de la table ronde s'est transformée en 2 millions).

L'Office demandait 27,750 millions ! Il a obtenu 7% de sa demande.

Pour les autres bailleurs & copropriétaires, ce ne sont que des **CLICHOIS DE SECONDE ZONE**, qui ne méritent ni l'attention ni la défense de la mairie. Ils ont droit à 0,0 million d'€ sur les trop-perçus de la SDCC, depuis 20 ans.

Il s'agissait de notre perception de « l'accord » au 30 AOUT 2011



Avez-vous des questions ?



La table ronde



1

2

Conseil municipal
du 30 août

Délibérations proposées
aux conseillers
municipaux

COMMUNE DE CLICHY LA GARENNE
CONCESSION DE DISTRIBUTION URBAINE DE CHALEUR

AVENANT N°3
A la Convention Relative à la Construction et à
l'Exploitation du Réseau de Chauffage Urbain
sur le Territoire de la Commune de Clichy La
Garenne



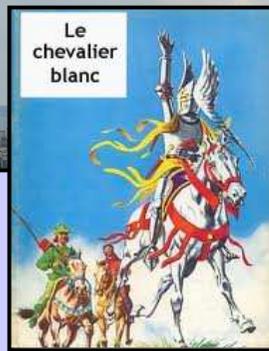
3



« ne permettent pas
d'atteindre un prix
raisonnable de
l'énergie »

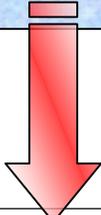
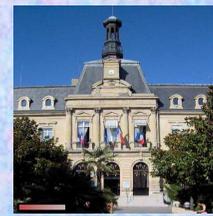
« en conséquence...
nous serions
contraints de
rechercher...des
alternatives moins
coûteuses
pour nos
locataires »

... poursuivre [avec SDCC] des
négociations...ceci dans
l'intérêt de nos locataires
et de vos **Administrés.** »

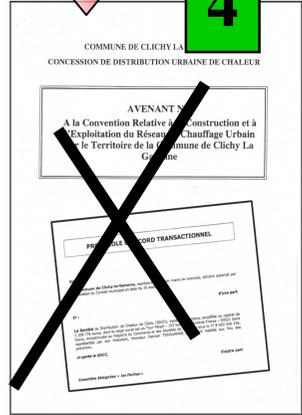


30 août 2011

Le conseil municipal



4



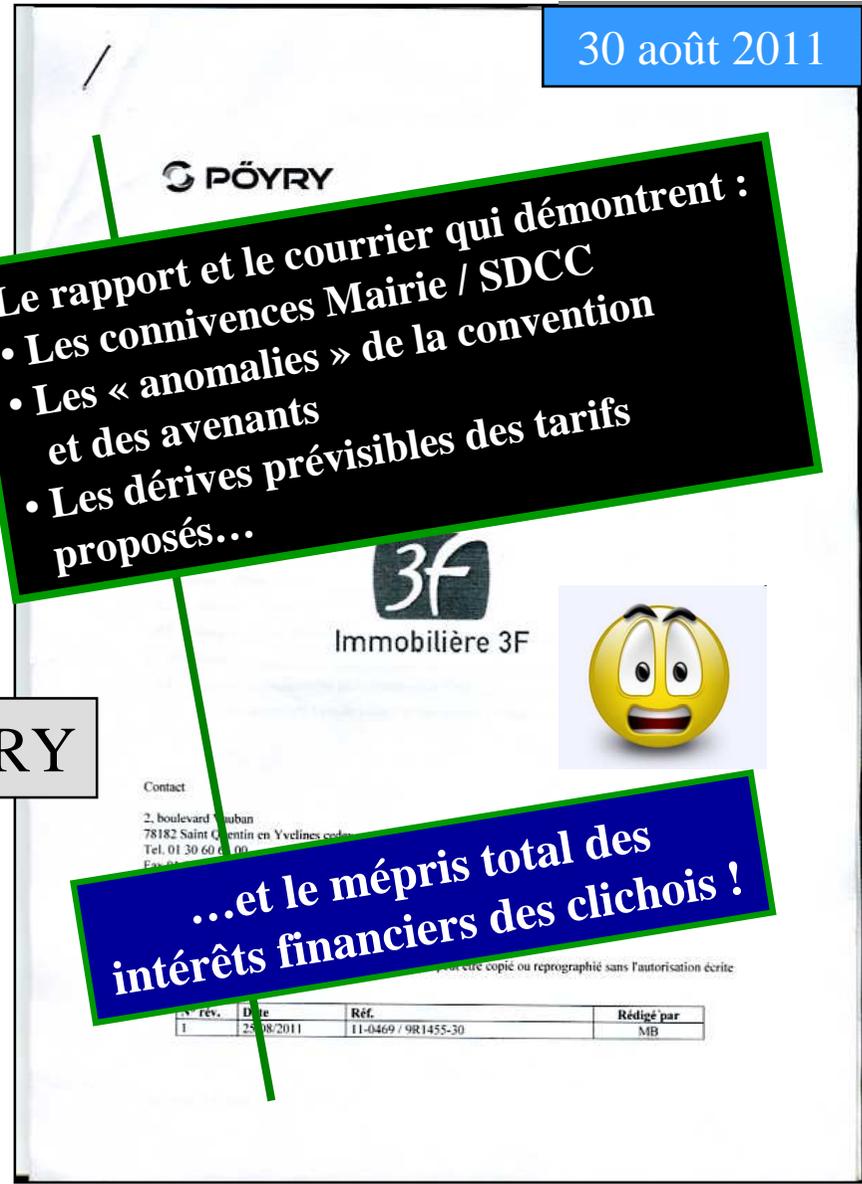


30 août 2011

Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les connivences Mairie / SDCC
- Les « anomalies » de la convention et des avenants
- Les dérives prévisibles des tarifs proposés...

LE RAPPORT PÖYRY



...et le mépris total des intérêts financiers des clichois !

Contact
2, boulevard Mauban
78182 Saint Quentin en Yvelines cedex
Tel. 01 30 60 00 00
Fax 01 30 60 00 00

N° rév.	Date	Réf.	Rédigé par
1	25/08/2011	11-0469 / 9R1455-30	MB





3F



**Le rapport et le courrier qui démontrent :
• Les connivences Mairie / SDCC**

30 août 2011

EXEMPLE

Courrier i3f : *« je vous avais communiqué ... des données particulièrement intéressantes et rassurantes sur le projet Biomasse Métropole de la CPCU, et je regrette de constater ... que vos équipes aient estimé que cette évolution du mix énergétique était sans avenir ».*

Rapport Pöyry : *« En vérité, il faut conclure que SDCC ne trouverait pas d'intérêt à cette solution. [En effet,] si son contrat n'était pas prolongé, elle aurait mauvaise grâce à appliquer une baisse tarifaire sur les dernières années du contrat ».*

Le cabinet Pöyry a très bien compris que les seuls intérêts, en jeu, sont ceux de la SDCC et de la mairie.



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





Le rapport et le courrier qui démontrent :
• Les « anomalies » de la convention et des avenants

30 août 2011

EXEMPLES

La mairie lance les clichois dans l'aventure de contrats mal ficelés :

- Chaufferie bois : pas de garantie quant au niveau de fourniture en énergie renouvelable (EnR) par la CPCU,
- Pas de garantie quant à la fin de concession CPCU / SDCC (2035)
- Marge générale très faible / 50 % minimum d'EnR
- Risque en cas d'hiver rigoureux.



**LE RISQUE ? >>>> LA PERTE DE LA TVA
A 5,5% SUR LE R2 : SURCOUT 9%**



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les « anomalies » de la convention et des avenants

30 août 2011

EXEMPLES

La mairie se lance dans une prolongation de la concession dont la validité juridique n'est pas assurée:

- Rapport Pöyry : « L'investissement semble faible pour justifier d'une prolongation ... de vingt ans, la faisabilité juridique de cet avenant « Grenelle » n'est donc pas évidente ».
- Me Mabile, l'avocat de la mairie, se pose lui aussi (Presse juridique) la question de la réaction des tribunaux, en cas de contestation quant à la prolongation sans appel d'offre !



LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ? UN NOUVEL IMBROGLIO JURIDIQUE (ET DES INTERRUPTIONS DE FOURNITURE ?)



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





Le rapport et le courrier qui démontrent :

- Les « anomalies » de la convention et des avenants

30 août 2011

EN VRAC

- **Risque sur la subvention ADEME : « risque supplémentaire que le dossier soit recalé »,**
- **La remise en état du réseau et les 13 à 17% de perte de chaleur dénoncés par la CRC ? Oubliée.**
- **Le niveau des biens de retour en fin de concession ? On verra cela en fin de nouvelle concession.**
- **Les frais de gestion et d'assistance technique trop élevés pour la CRC ? On va pas « mégoter ». Etc.**



**LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ?
C'EST QU'ILS EN « REPRENENT » POUR 20 ANS.**



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy





...et le mépris total des intérêts financiers des clichois !

30 août 2011

EN VRAC

TARIFICATION R1 (consommation de vapeur) :

- Pas de garantie sur les différentes sources d'énergie : **dérives des coûts préservant les intérêts de la SDCC** et non ceux des PAYEURS
- Tarif Gaz avec risque de **conflit d'intérêt**, le fournisseur annoncé étant une filiale de GDF SUEZ. Conflit déjà dénoncé par la CRC !
- Énergie Bois : **pas d'engagement sur la formule de révision** durant la DSP.

TARIFICATION R21 (charges d'exploitation) :

- **Augmentation disproportionnée** / investissement chaufferie bois
- **Charge** « Convention d'exploitation (590 K€) **non expliquée** ni justifiée
- En cas de subventions, **pas de répercussion aux clichois** de la diminution des charges financières liées à l'investissement.

TARIFICATION R22 (investissements) : « S'agissant du remboursement d'un investissement initial, ce terme devrait être fixe et non révisable. »



**LE RISQUE POUR LES CLICHOIS ? TRES RAPIDEMENT – ET DE NOUVEAU –
DES DERIVES TARIFAIRES INCONTRÔLEES ET
INCONTRÔLABLES**



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



30 août 2011



« ...afin de rechercher des solutions qui permettraient à votre réseau de chaleur de se rapprocher notablement du coût moyen des réseaux de chaleur (61€ TTC / MWh) avancé par l'Association AMORCE »



... poursuivre [avec SDCC] des négociations...ceci dans l'intérêt de nos locataires et de vos Administrés. »



A SUIVRE : CE QUE NOUS VOULONS



Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier

Collectif de Défense des utilisateurs du Chauffage urbain de Clichy



Avez-vous des questions ?



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

1 65€ MWh – Un prix raisonnable

Les utilisateurs du chauffage urbain clicheois doivent bénéficier du **PRIX MOYEN** payé par les autres utilisateurs français de réseaux.

Ils demandent donc une **BAISSE DE 40%** soit un prix de 65€ TTC par MWh et non les 90.60€ TTC annoncés pour octobre 2011.



En attendant, ils prennent acte des **20% de baisse d'octobre 2011** liés à des « *réajustement des charges d'exploitation et allègement des frais généraux* » et non à la générosité de GDF SUEZ.

Cela (les 40%) correspondra à une économie de 543€ /an (valeur avril 2011)



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

1 65€ MWh – Un prix raisonnable ... Mais il faut pour cela:

1 - Une vraie volonté d'obtenir les subventions ADEME & région: jusqu'à 30% dans certains dossiers COFELY, obtenus par une démarche active de Cofely.

A Clichy M. de Chillaz : « il appartenait à la ville de solliciter le Fonds Chaleur » !

2 – Faire des choix économiques et non des choix qui arrangent la Cofely.

• **L'ADEME fournit un « outils particulièrement utile pour trouver rapidement le taux d'aide nécessaire à apporter POUR QU'UN **PROJET SOIT RENTABLE** »,**

• **A Nantes, la filiale de Veolia : « la poursuite du projet étant conditionnée à l'obtention d'une aide à hauteur d'au moins 5,6 M€ »**

A Clichy, on signe d'abord et vous vous débrouillez tout seul.



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

2

Une vraie négociation sur les puissances souscrites et non un diktat édicté entre amis - par la mairie et de la SDCC

Cette reconnaissance doit se traduire normalement par une RENEGOCIATION ENTRE LES DEUX SIGNATAIRES - la SDCC et l'utilisateur.

Le contrat concernant les puissances est un contrat entre l'utilisateur et le délégataire, sans intervention de la mairie.

Remarque : Se pose, de plus la question des trop-perçus en toute connaissance de cause, par la SDCC, liés à ces surpuissances abusives et cela depuis des années.



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

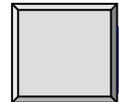
2

Une vraie négociation sur les puissances souscrites et non un diktat édicté, entre amis, par la mairie et de la SDCC

(*) La SDCC a toujours refusé, sauf exception, de tenir compte du ratio « classique » des heures d'équivalence à pleine puissance. Ce ratio, disponible dans le rapport Schaeffer réalisé pour le compte de la mairie, montre sans contestation les

INEGALITES DE TRAITEMENT ENTRE CLICHOIS.

Analyse des puissances proposées



~~Remarque : l'immeuble où habite M. le Maire est fort bien traité, puisque ayant l'un des meilleurs ratios de la ville !~~

1600 heures, comme demandé - pour tous - par le CDCC

Incidence financière d'une puissance mal « étalonnée » : jusqu'à 10% de la facture globale



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

3 La garantie d'une évolution maîtrisée des tarifs

Le rapport Pöyry, comme nous l'avons vu, pointe du doigt les risques inéluctables liés aux nouveaux modes de calcul des barèmes proposés par la mairie et la SDCC.

Si nous acceptons le miroir aux alouettes qui nous est présenté par la mairie et la SDCC, nous pouvons déjà prévoir le texte du prochain rapport de la CRC, concernant le chauffage urbain à Clichy : *« masquaient les augmentations ultérieures liées à la logique interne du système d'indexation... »*

Pour mémoire :

Chambre régionale des comptes - page 24/54 : « Un élément a sans doute favorisé cette apparente passivité de la commune concédante : la plupart de ces avenants (surtout 1988, 1991 et 1999) s'accompagnaient, sur l'instant, d'une diminution immédiate et nominale des tarifs unitaires. Cet affichage de baisse, transitoire, masquait les augmentations ultérieures liées à la logique interne du système d'indexation. Au final, un abonné très attentif pourra donc constater qu'avec ce système d'indexation mensuelle du prix unitaire des quatre termes, sur une multitude de critères, sa facture peut augmenter chaque mois... »





10 novembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

4 Le remboursement des trop-perçus depuis 20 ans

La réunion du **31mars 2011**, en mairie – devant plus de cent personnes - , parlait :
« de 30% » de charges de chauffage qui doivent être récupérées depuis 1991.

La même mairie – en août - après « négociations » – nous propose d'accepter :

- 2 millions d'€ pour l'OP HLM - contre 27,750 millions réclamés devant la justice,
- 0 million d'euro pour tous les autres clichois, clichois de seconde zone, mais PAYEURS.

C'EST NON !

... et c'est certainement « mensonger »
dans la présentation d'un «effort» GDF SUEZ

Mensonge par manque volontaire de précision



10 novembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS

5 Une approche écologique et environnementale du projet

Quelques exemples de nouvelles implantations de chaudières bois (trouvées sur le Web) :

Lisieux :

- « cet espace...permet d'assurer le débennage et les **manutentions du bois**, sans nuisance pour le voisinage »
- « les **fumées** sont dépoussiérées »
- « les **gaz de combustion** sont évacués par deux conduits de fumée de 21 mètres de hauteur »

Besançon :

- réduction des **poussières**
- traitement des **fumées**
- **économiseur** (augmentation de 4 à 6% du rendement)
- bonne **isolation thermique**
- niveau de **bruit** ambiant < 70 db
- niveau bruit limite de chaufferie <60 db
- émergence inférieure aux 3 à 5 db réglementaires

Soissons : Cofely fournit l'information du tonnage utilisé par une chaudière bois - de capacité identique à celle proposée par la SDCC : **9 700 tonnes de bois par an** à transporter, manœuvrer., etc.

Où sont décrites les normes prévues par la COFELY à CLICHY ?



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS

6 En cas de non acceptation de nos demandes, le maintien des procédures en cours

Les procédures engagées par l'OP HLM et la Ville doivent être maintenues, tant que les clichois n'ont pas obtenu satisfaction sur leurs demandes justifiées.

Souvenons-nous de leur objectif commun : enterrer le dossier



SANS ACCORD PREALABLE DES PAYEURS, C'EST NON !

CDCC Juin 2011

Pourquoi GDF Suez et la mairie ont intérêt à s'entendre

I - La CRC met en cause certaines « dérives » du maire !

Elles concernent : des détournements de procédures lors des conseils municipaux, des signatures non autorisées, etc.

- CRC 24/54 : « la question se pose de savoir pourquoi la commune a pu aussi facilement conclure ces avenants »

II - La CRC et GDF SUEZ : pratiques, contrats, charges !

La CRC :

- conteste certaines pratiques financières, et autres, entre la SDCC et des filiales du groupe GDF SUEZ,
- s'inquiète fortement de l'état du réseau et demande la remise aux normes de celui-ci avant restitution à la Ville, en fin de contrat,
- considère que certains contrats et amendements sont non valides au vu de la loi et de la jurisprudence,
- remet en cause les charges insuffisantes supportées par le LEM, suite aux termes du contrat tripartite.



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS



7

Une vraie commission de suivi de la concession. Pas un nouveau simulacre.

CELA VEUT DIRE :

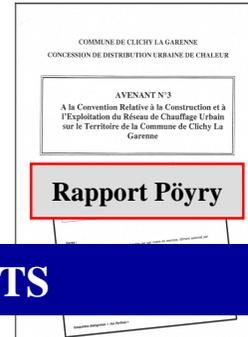
- **une présidence indépendante,**
- **une représentation proportionnelle** à l'importance des différents groupes d'utilisateurs
- **un mode de fonctionnement et des prérogatives** clairement définis,
- **la sélection par élection des candidats** - issus et présentés par les différents acteurs concernés (procédure identique à celle des comités de pilotage).





10 novembre 2011

CE QUE NOUS VOULONS



8

Une commission soutenue par des **EXPERTS INDEPENDANTS**

Les choix :

- technologiques
- économiques
- financiers
- écologiques
- etc.

ne peuvent dépendre des parties intéressées à orienter le dossier dans le sens qui les arrange.

La commission doit être soutenue – chaque fois que nécessaire - par des **EXPERTS INDEPENDANTS**



... poursuivre [avec SDCC] des négociations... ceci dans **l'intérêt** de nos locataires et de vos **Administrés**. »

Cette récente situation où, sans une assistance extérieure, les clichois auraient dû accepter les diktats de la SDCC et de la mairie **est inadmissible**.



10 novembre 2011



CE QUE NOUS VOULONS



9 Un processus démocratique : préalable obligatoire aux décisions à venir.

L'organisation de la consultation est demandée
- Soit par le maire
- Soit par au moins un tiers des membres du conseil municipal (communes de 3 500

Ceux qui payent tous les mois les factures de chauffage urbain doivent disposer de manière souveraine des choix à venir dans ce dossier où ils sont les seuls **PAYEURS**.

inscrits de la ou des communes concernées.
- Elle doit concerner une opération d'aménagement entrant dans les compétences de

Nous demandons de prévoir, dès à présent, l'utilisation telle que décrite sur le site internet de la ville, du **REFERENDUM LOCAL** et cela avant toute conclusion dans le dossier du chauffage urbain.

L'organisation du scrutin
Le maire ou le président de l'établissement public doit convoquer les électeurs par arrêté au moins trois semaines avant la date du scrutin.
Un dossier d'information doit être mis à la disposition du public au moins 15 jours avant le scrutin.
Le vote s'effectue par bulletins portant les mentions "oui" ou "non".

Cette demande concerne aussi bien :

- les tarifs,
- le remboursement des trop-perçus par la SDCC,
- la poursuite ou non de la concession avec le délégataire actuel,
- les choix de solutions technologiques,
- l'arrêt ou pas des procédures judiciaires,
- et toute décision qui engage les **PAYEURS** du chauffage urbain clichois.



Avez-vous des questions ?



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

Pour cela, nous avons besoin de TOUS LES CLICHOIS, à travers :

- leur adhésion au collectif,
- leur soutien financier,
- la participation à nos réunions de travail,
- la participation à nos manifestations,
- et la promotion, le bouche à oreille, de vous tous vers les autres clichois,
- ETC.

PLUS NOUS SERONS NOMBREUX, PLUS NOS DROITS SERONT RESPECTES



NOS ACTIONS A VENIR – L'EVOLUTION DU COLLECTIF

MERCI POUR VOTRE PRESENCE ET POUR VOTRE PARTICIPATION

Nous sommes à votre disposition, à la sortie, pour :

- enregistrer votre adhésion
- recevoir vos soutiens,

Pour recevoir notre dossier (*) ou pour répondre à des questions spécifiques : merci de nous fournir votre adresse mail

(*) Version PDF ou PowerPoint (lisible également par Open Office (Présentation ou Impress)
- logiciel « libre » - récupérable à l'adresse ci-après : <http://fr.openoffice.org/>)

